



CABINET DU PRESIDENT

25 octobre 1995

COMMUNIQUE N° 33

Le CNDD demande avec insistance au Président du Conseil de Sécurité de l'ONU et au Secrétaire Général de l'ONU de ne pas prêter l'oreille aux accusations mensongères contre la radio DEMOCRATIE - LA VOIX DU PEUPLE proférées par le Président a.i M. NTIBANTUNGANYA Sylvestre et son Gouvernement.

Nous invitons le Conseil de Sécurité de l'ONU à mener d'abord une enquête impartiale avant toute prise de position éventuelle. La plupart des témoins objectifs et crédibles notamment des diplomates accrédités à Bujumbura, affirment que toutes nos émissions sont principalement axées sur les valeurs universelles de DEMOCRATIE, de JUSTICE, de DROITS DE L'HOMME ET de DEVOIRS DU CITOYEN.

Dans sa note adressée à la 50ème Session de l'Assemblée Générale des Nations Unies, le Vice-Président de l'Assemblée Nationale du Burundi, M. Stany-Claver KADUGA (un tutsi) confirme: " Ne pouvant pas trouver des arguments pour contredire le contenu des émissions de la RADIO DEMOCRATIE , les usurpateurs du pouvoir représentés par le Président et le Premier Ministre "conventionnels" sont occupés à diaboliser et discréditer la radio et ses créateurs. La radio est écoutée et captée sur tout le territoire burundais et dans les pays de la région : RWANDA, ZAÏRE, TANZANIE, KENYA et UGANDA mais jusqu'aujourd'hui, aucun Etat, aucun individu n'a désapprouvé ni dénoncé ses émissions. Nous suivons régulièrement les émissions de cette radio et des commentaires sont faits tous les jours mais personne n'a trouvé du mal dans tout ce qu'elle livre".

RADIO DEMOCRATIE donne également des informations sur l'évolution politique et notamment la sécurité dans le pays. Notre radio explique clairement à la population la situation du pays telle qu'elle se présente réellement. C'est cette vérité qui blesse nos détracteurs qui essayent d'attendrir l'opinion internationale en soutenant que cette radio diffuse "**des messages de haine ethnique,**

d'intolérance et d'apologie de la violence ". Qui plus est, le communiqué provenant de la présidence de M. NTIBANTUNGANYA fait sciemment un amalgame grossier en comparant notre RADIO DEMOCRATIE à la Radio Télévision Libre des Milles Collines (RTL) du Rwanda en 1994 afin de lui attribuer surnoisement une prétendue mission d'inciter au génocide. Une accusation qu'a rejeté le Président de l'Assemblée Nationale, M. Léonce NGENDAKUMANA le 21 octobre 1995 à Bonn : " j'ai déjà écouté cette radio plus d'une fois, **je ne crois pas que la Radio Démocratie attise la haine ethnique comme la RTL** du Rwanda à moins que ses attaques exagérées contre le Président NTIBANTUNGANYA et le Premier Ministre NDUWAYO soient considérées comme une incitation à la haine ethnique". Le Président du Parlement du Burundi répondait ainsi au journaliste de la Voix d'Allemagne, M. Paul MBARAGA à l'occasion de la conférence commémorative de l'assassinat du Président de la République feu Melchior NDADAYE.

Pourtant, la RADIO DEMOCRATIE, taxée d' *extrémiste* par le régime issu d'une Convention anticonstitutionnelle, ne cesse de rappeler que le CNDD et son Président M. Léonard NYANGOMA réaffirment leur volonté d'oeuvrer pour le rétablissement de la paix au Burundi à travers le *dialogue* entre les différentes composantes de la société burundaise tant ethniques que politiques.

Malgré cette volonté du CNDD et de son Président, certains média ne se gênent pas de relayer les propos des antidémocrates burundais selon lesquels "*le CNDD serait un mouvement d'extrémiste hutu* " : faisant ainsi semblant d'ignorer la présence des tutsi dans nos rangs, la direction y compris.

Dans la lettre adressée aux autorités onusiennes, les autorités burundaises prétendent que notre radio émet à partir du Zaïre dans un but évident de nous mettre en difficulté avec les autorités de ce pays. Nous avons l'avantage de démontrer l'absurdité de cette affirmation tant **notre radio émet bel et bien du Burundi.**

Ce qui irrite réellement le Gouvernement fantoche du Burundi, c'est que la Radio Démocratie dénonce les massacres et les exactions commises par l'armée putschiste contre les populations civiles depuis le Coup d'Etat militaire du 21 octobre 1993 qui s'est soldé par l'assassinat du premier Chef d'Etat démocratiquement élu depuis que le Burundi existe. J'ai cité Son Excellence Melchior NDADAYE.

Là où le lebas blesse, c'est que la Présidence et le Gouvernement, issu de la Convention antidémocratique de Gouvernement, demeurent laxistes envers les journaux burundais proches des putschistes qui se sont particulièrement illustrés par l'appel au meurtre des personnalités du parti FRODEBU (le Front pour la Démocratie au Burundi) notamment les journaux "La Nation", "l'Etoile", "Le Patriote", "Le Carrefour des Idées" etc...Ce dernier journal a même publié une liste de personnalités du FRODEBU à abattre. Certaines d'entre elles ont déjà été effectivement assassinées. Jamais ce Gouvernement d'usurpateur n'a mené la moindre enquête sur ces assassinats. Pas plus que l'assassinat du Président feu NDADAYE.

Ces journaux séditionnels ont déjà été dénoncés par l'organisation internationale Reporters Sans Frontières et même par le ministre de la Défense Nationale du Burundi au cours de l'émission FOCUS de la télévision "nationale". Là aussi aucune mesure ne fut prise contre ces journaux qui continuent encore aujourd'hui à inciter à la haine et au génocide.

Pire, la radio dite "nationale" RTNB fait l'apologie des massacres perpétrés par l'armée en rébellion depuis le 21 octobre 1993. En effet, dans son annonce radiodiffusée de la mort de l'ancien Gouverneur de Province M. Malachie SURWAVUBA, abattu froidement par des miliciens tutsi devant son bureau, la RTNB a proféré qu'il "l'avait mérité" (sic). Le "journaliste" ne fut même pas réprimandé.

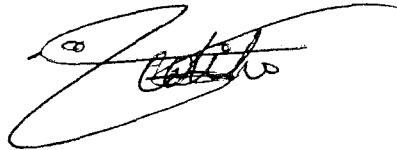
Déjà en 1972, la RTNB a mobilisé les hordes fascistes encadrées par l'armée monoethnique tutsi pour perpétrer le génocide contre l'ethnie hutu. Elle est donc récidiviste. Chose normale dans un pays où règne, hélas, l'impunité.

Nous demandons donc instamment que ces autorités onusiennes ainsi que la communauté internationale, y compris la Presse Internationale, sans oublier l'organisation internationale Reporters Sans Frontières, soient justes à notre endroit en se renseignant sur la vraie nature des émissions de notre radio. Nous prenons à témoin tous les diplomates accrédités au Burundi et les députés du parti FRODEBU ainsi que tous les hommes de bonne volonté. Ils peuvent confirmer que **notre radio n'attise aucune haine** contrairement à ce qu'affirment nos détracteurs. Nous récusons d'avance tout témoignage de M. Ahmedou Ould ABDALLAH à cause de sa partialité dans le conflit burundais.

Pour faciliter l'enquête, nous avons classé sur cassettes nos émissions et nous pouvons les mettre à la disposition de toute instance qui le

souhaiterait. Cela pourrait vous permettre de juger en toute équité sur la véritable nature de nos émissions.

En tout cas, le CNDD n'acceptera pas la violation de l'article 26 de la Constitution burundaise et l'article 19 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme qui consacrent la liberté d'opinion, notamment "(...) le droit (...) de répandre sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit".



Pour le CNDD,
Jérôme NDIHO
Porte Parole